

Conseil municipal du 7 juillet 2008

Zone de développement éolien sur le territoire de la commune de Choye.

Le Conseil municipal a examiné les différentes informations communiquées par la société INTERVENT qui propose la création d'une zone de développement éolien sur le territoire de la commune de Choye. Soucieux de bien mesurer l'impact du projet sur le paysage, la Mairie avait demandé à la société de transmettre des documents permettant de visualiser la future ligne d'horizon de la commune vue depuis les points élevés du village.

La société INTERVENT a indiqué qu'il s'agissait d'implanter une quinzaine d'éoliennes d'une hauteur de 140 mètres (du sol à l'extrémité de la pale à la verticale), sur les hauteurs entre les villages de Choye et de Cugney, à une distance minimale de 600 mètres des habitations les plus proches. La société a adressé à la mairie plusieurs photomontages en précisant « nous nous permettons d'insister sur le fait que ces photomontages ne sont absolument pas représentatifs de l'impact paysager que le projet final pourrait avoir ».

Dans ces conditions, le Conseil municipal s'est prononcé contre ce projet à l'unanimité moins une abstention.

Questions diverses

Le Conseil municipal a été informé du projet de « schéma directeur de desserte forestière » élaboré par l'Office National des Forêts pour améliorer l'accès des grumiers et le stockage du bois, de l'avancement des projets relatif à l'accessibilité de la mairie et du lotissement communal ainsi que de la résiliation du bail du local occupé par la poste suite à l'ouverture du point postal à la boulangerie Rollée.